

## L'objectif gouvernemental de remplacer 600 000 chaudières vétustes part en fumée !

L'AFPAC soutient pleinement la volonté du gouvernement de remplacer en 2 ans 600 000 chaudières vétustes par des générateurs performants et se félicite des moyens jusqu'ici mis en place : CITE, aides Anah et dispositif coup de pouce. Le projet de transformer le CITE en prime à compter du 1er janvier 2020 est en totale cohérence avec cet objectif en évitant notamment toute surfacturation de la part de certains installateurs peu scrupuleux et en concentrant les moyens sur les ménages aux ressources les plus limitées.



© stock.adobe.com

Afin d'accompagner ce dispositif et d'éviter toute dérive, l'AFPAC a initié dès le mois de juillet une concertation de l'ensemble des acteurs de la filière (énergéticiens, délégataires, distributeurs, organismes de qualification, installateurs) afin de procéder à un suivi régulier de l'opération et de s'assurer d'un contrôle qualitatif des installations en éliminant les éco-délinquants du dispositif.

***La révision du niveau des primes annoncées en Juillet 2019 qui vient de nous être communiquée risque de mettre à bas l'ensemble du dispositif alors que les premiers résultats enregistrés sur 2019 sont dans le droit fil des objectifs fixés\****

- D'une part, le reste à charge pour l'installation d'une PAC en ce qui concerne les ménages modestes et très modestes demeurera dissuasif : 4 238 € pour les très modestes et 5 238 € pour les modestes - sur la base d'un montant des travaux de 12 338 € pour une PAC air/eau, et conduira inévitablement à un maintien des équipements déjà en place, sans aucune baisse de la facture énergétique ni augmentation du pouvoir d'achat.

- D'autre part, l'abandon d'aides fiscales pour les ménages aux revenus les plus élevés (9ème et 10ème déciles) amènera ces foyers à s'orienter vers des technologies plus traditionnelles et émettrices de CO2, mais aussi à ne plus anticiper le remplacement d'équipements existants et attendre la panne définitive.

**Après la suppression des aides allouées aux ménages les plus aisés, l'AFPAC n'explique pas la division par 2 des primes pour toutes les autres catégories.**

**L'AFPAC craint donc la mise en place d'un nouveau dispositif totalement inopérant allant ainsi à l'encontre d'un objectif de massification de la rénovation énergétique du parc et des objectifs nationaux et européens de neutralité carbone.**

*\*en moyenne 17 000 chaudières remplacées par mois avec une montée en puissance régulière laissant espérer l'atteinte de l'objectif de 25 000 chaudières mois à court terme.*

---

#### **A propos de l'AFPAC**

### **L'AFPAC, un organe fédérateur pour l'ensemble de la filière**

#### **LA VOCATION DE L'AFPAC**

*Un panel représentatif de membres : créée en 2002, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) regroupe un panel représentatif de membres de l'ensemble de la filière : industriels, bureau d'études, énergéticiens, distributeurs, laboratoires d'essai et centres techniques, syndicats professionnels, services institutionnels, organismes de certification et de contrôle.*

*Elle réalise aussi des actions de communication auprès des pouvoirs publics français et européens afin de les sensibiliser à l'intérêt énergétique et environnemental de ces systèmes de chauffage. Elle répond enfin aux nouvelles attentes des consommateurs de plus en plus demandeurs d'informations.*

#### **L'AFPAC, UNE IMPLICATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE**

*Dans un marché français et européen en développement, elle coordonne et renforce les efforts déjà engagés par les membres de la filière et fédère les intervenants autour d'objectifs qualitatifs communs.*

#### **STRUCTURE ET ORGANISATION**

*L'AFPAC est régie par un Conseil d'Administration composé de 18 membres. Le Conseil d'administration est chargé d'appliquer les orientations approuvées par l'Assemblée des membres et de veiller au bon fonctionnement de l'association.*

---

**Contact presse : Evelyne BECHTEL, Chargée de la Communication - [contact@afpac.org](mailto:contact@afpac.org)**

#### **Association Française Pour les Pompes à Chaleur**

31, rue du Rocher - 75008 Paris

01 42 93 52 25 - [contact@afpac.org](mailto:contact@afpac.org) - [www.afpac.org](http://www.afpac.org)